

# **BULLETIN DE PARTICIPATION A LA BALADE DU 02 ET 03 AVRIL 2011**

Le tarif comprend chaque jour l'adhésion au club, l'encadrement, le repas du samedi soir, le petit déjeuner et le repas du dimanche midi.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

Questions administratives : Julie RANÇON : 06.70.56.71.14  
Questions techniques : David LAPORTE : 05.62.64.13.10 (après 19h)  
David JAMIN : 05.62.67.08.84 (après 19h)

Le bulletin de participation doit nous parvenir au plus tard **le samedi 19 mars 2011, accompagné du règlement** à l'adresse suivante : Jean-Luc Rançon Sainte Livrade 32170 MIELAN

NB : Votre inscription ne sera pas prise en considération sans le règlement. Un accusé de réception confirmant votre inscription vous sera envoyé une semaine avant la balade par mail (sinon par SMS ou encore par courrier).

**CONDUCTEUR :** Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Portable : ..... email : .....

**VEHICULE :** Marque : ..... N° d'immatriculation : .....

Modèle : ..... N° de police et Nom de l'assurance : .....

## **PARTICIPATION :**

**Attention : La balade trialisante est limitée à 50 véhicules maxi / Pneus (cross conseillés) et équipements adaptés. Taille maxi 87cm de diamètre.**

Tarif samedi et dimanche :

Véhicule + conducteur = 60 euros  
Par personne supplémentaire : 40 euros X .... = .....euros  
Enfants de – 10 ans : 15 euros X ... = .....euros  
TOTAL = .....euros.

Tarif dimanche :

Véhicule + conducteur = 40 euros  
Par personne supplémentaire : 30 euros X ..... = .....euros  
Enfants de – 10 ans : 10 euros X ..... = .....euros  
TOTAL = .....euros.

Chèque N° : ..... Banque : ..... libellé à l'ordre de DEVERS 4x4 MIELANAIS.

## **REGLEMENT**

Sont admis tous les participants ayant souscrit au présent règlement et envoyé leur bulletin d'inscription dans les délais prescrits. Tous les véhicules devront être conformes au code de la route, régulièrement immatriculés, assurés pour les dommages causés aux tiers et en parfait état de marche. Les conducteurs devront être titulaires du permis de conduire. Les organisateurs ou leurs mandataires ne sont pas responsables des accidents ou incidents qui pourraient survenir au cours de la manifestation, ainsi que des vols ou désordres qui pourraient avoir lieu. Il est obligatoire d'être titulaire d'une responsabilité civile. Les participants circulent sous leur propre responsabilité et en signant leur bulletin d'inscription, ils s'engagent à ne pas se retourner contre les organisateurs ou leurs mandataires qu'elle qu'en soit la raison. Aucune réclamation ne sera admise. Les organisateurs ou leurs mandataires se réservent le droit de modifier le programme en cas de conditions météorologiques défavorables ; ceci afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation. L'adhésion au club DEVERS 4x4 Miélanais est incluse dans le prix de la participation et n'est valable que pour le ou les jours d'inscriptions choisis par les participants. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à tout moment le ou les participants dont le comportement pourrait nuire au bon déroulement des balades ou du respect de l'environnement. Les participants s'engagent en outre à ne pas emprunter les chemins parcourus hors de cette manifestation. Le conducteur décharge les organisateurs ou leurs mandataires de toute responsabilité quelle qu'elle soit, en cas d'accident, de forces majeures ou autres, et déclare avoir pris connaissance du règlement. Le seul fait de souscrire à la manifestation, implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Fait à .....le : .....

**Signature, précédée de la mention lu et approuvé.**